

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 avril 2026

---

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À  
2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

N° DN257

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Giletti, M. Boccaletti, M. Tonussi, Mme Rimbert, M. Limongi, M. Sabatou, Mme Martinez,  
M. Monnier, Mme Lechon, M. Jacobelli, Mme Lavalette, Mme Florence Goulet, Mme Colombier et  
M. Gonzalez

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

|  |
|--|
| Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité |
|--|

Après l'alinéa 71, insérer l'alinéa suivant :

« La mise en œuvre de l'indemnité de garnison fait l'objet d'une évaluation approfondie de ses effets sur les conditions de vie des familles de militaires, notamment en matière d'accès aux aides sociales et de fiscalité, afin de garantir que cette réforme ne se traduise pas par une dégradation de leur situation financière. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La création de l'indemnité de garnison (IGAR), mise en œuvre à partir de 2023, s'inscrit dans une réforme plus large de la rémunération des militaires visant à mieux prendre en compte les contraintes liées à leur engagement. Toutefois, de nombreux retours de terrain font état d'effets pervers significatifs pour les familles de militaires. En substituant à des primes non fiscalisées une indemnité intégrée au revenu fiscal de référence, l'IGAR entraîne une augmentation mécanique de ce dernier, avec pour conséquence une perte d'accès à de nombreuses aides sociales (prestations familiales, aides à la garde d'enfants, aides locales ou encore bourses). Dans certains cas, cette réforme se traduit par une baisse nette du niveau de vie des familles, pouvant représenter plusieurs centaines d'euros de pertes mensuelles, en contradiction avec l'objectif initial d'amélioration de la condition militaire. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle intervient dans un contexte d'engagement opérationnel élevé et de sollicitations accrues des militaires, dont les familles constituent un pilier essentiel de la résilience des armées. Fragiliser ces dernières revient à affaiblir indirectement l'efficacité globale de notre outil de défense.